



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Luxembourg, le 29 avril 2021

Monsieur
Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Objet: Réponse commune de Monsieur le Ministre des Cultes et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n°4018 posée le 2 avril 2021 par l'honorable Député Monsieur Georges MISCHO concernant la sécurité de la synagogue d'Esch.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Cultes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'X. Bettel', with a long, sweeping flourish extending upwards and to the left.

Xavier BETTEL

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Cultes et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n°4018 de l'honorable Député Georges MISCHO concernant la sécurité de la synagogue d'Esch.

Le Ministre des Cultes et le Ministre de la Sécurité intérieure ont reçu les revendications et doléances en matière de sécurisation de la synagogue d'Esch-sur-Alzette. Des échanges entre les deux départements sont en cours.

Il convient de rappeler que le niveau de menace des lieux de cultes est évalué en permanence par la Police grand-ducale qui prend les mesures nécessaires en cas d'aggravation de la menace.

Concernant des éventuelles mesures de sécurisation, il convient de rappeler que la synagogue d'Esch-sur-Alzette est un immeuble dont la Ville d'Esch est propriétaire. La responsabilité des lieux incombe donc en premier lieu aux autorités communales.

L'Etat réfléchit néanmoins, dans le cadre des travaux de préparation du futur plan national de lutte contre l'antisémitisme, à des possibilités d'accompagnement technique des autorités communales concernées.